

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 20 (1933)
Heft: 4: Numéro spécial de la Section romande de la FAS

Artikel: Immeuble locatif Avenue Tissot, Lausanne : architecte Ch. Thévenaz, Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

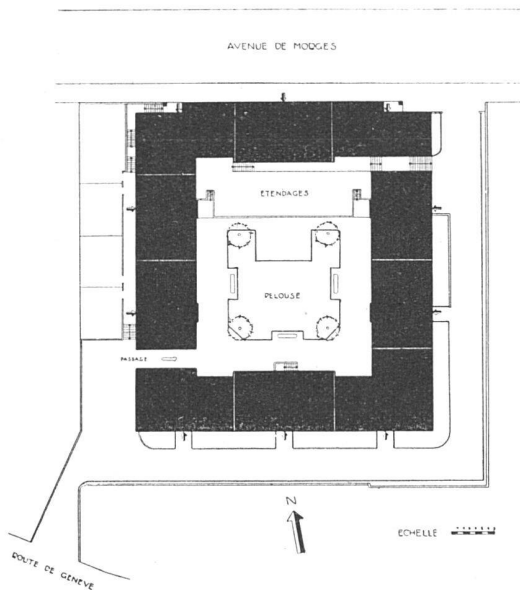
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plan de situation
Groupe d'habitations de Couchirard, Lausanne

Immeuble locatif Avenue Tissot, Lausanne

Ch. Thévenaz, architecte FAS, Lausanne

Cet immeuble, construit en 1928, comporte une vingtaine d'appartements de 5, 6 et 7 pièces, traités luxueusement. La façade principale donne sur un square au sud avec vue sur le lac et les Alpes.

L'immeuble comprend une installation de chauffage général, distribution d'eau chaude, dévaloirs, etc.

Chaque appartement dispose de deux chambres de bonnes, une à l'étage et l'autre dans les combles. Le coût de la construction est d'environ frs. 54 le m³.

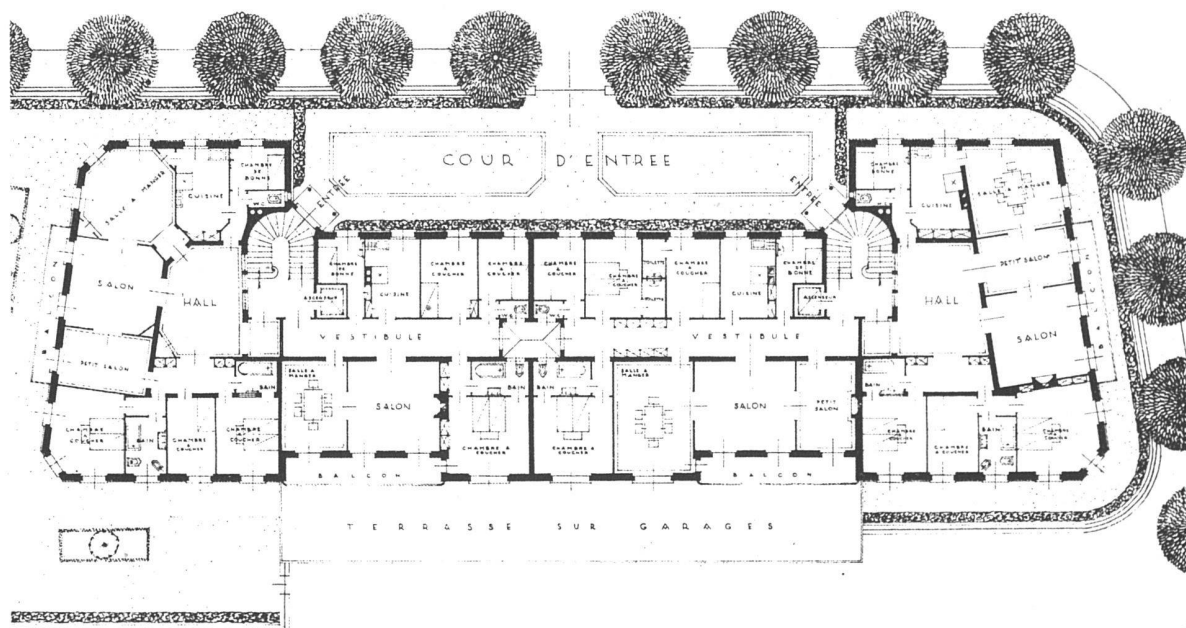


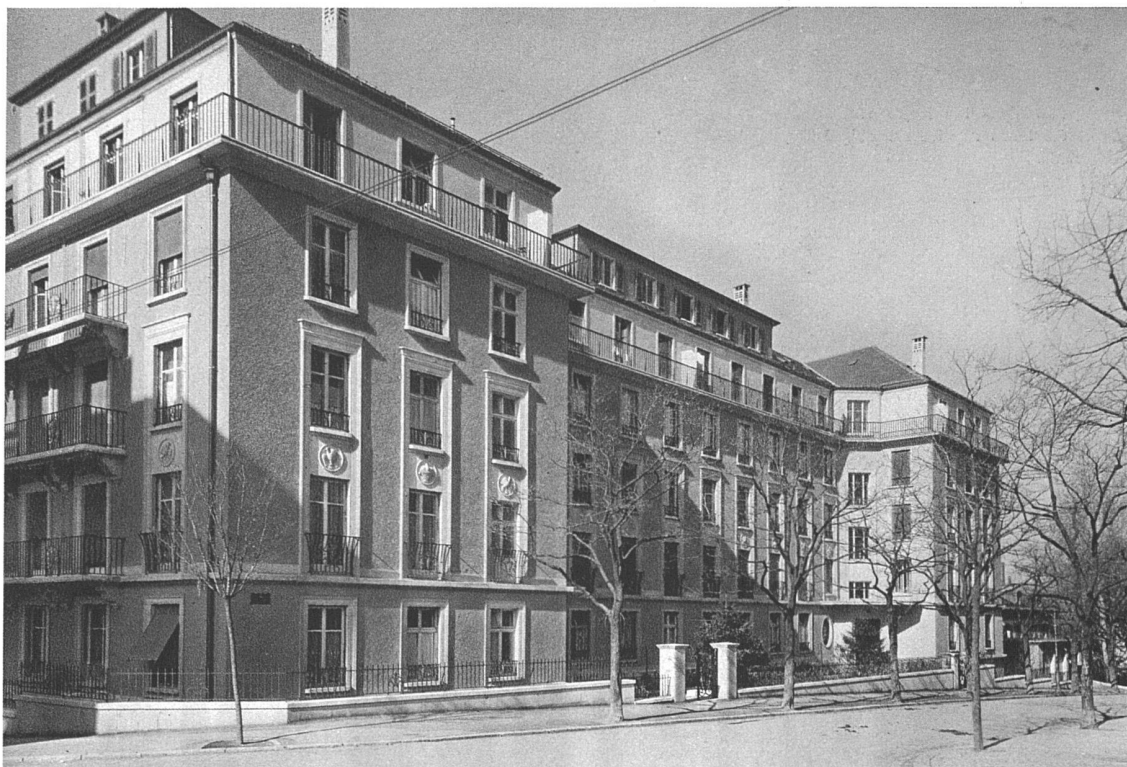
Détail d'entrée

Immeuble de la Société Immobilière de l'avenue Tissot, Lausanne
Charles Thévenaz, architecte FAS, Lausanne

Photographies pages 118 et 119 par De Jongh, phot., Lausanne

Plan des étages échelle 1:400





Façade nord vers l'avenue Tissot, vue du nord-est, à gauche l'avenue Juste Olivier

Immeuble de la Société Immobilière de l'avenue Tissot, Lausanne
Charles Thévenaz, architecte FAS, Lausanne

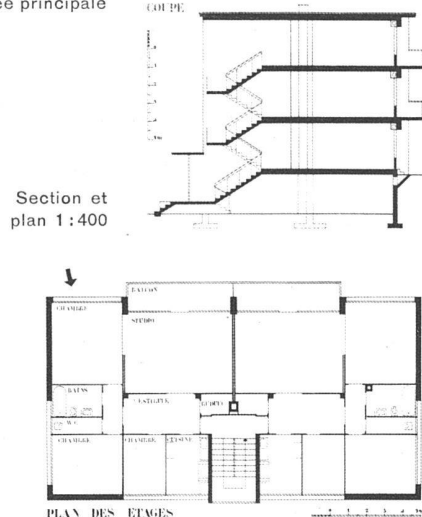
Façade sud, garages



Maison collective de six appartements, Genève
A. Hoechel FAS, et H. Minner FAS, architectes, Genève

La maison de quelques appartements n'est pas habituelle à Genève où on l'intitule «villa locative». Néanmoins les appartements ont été loués rapidement malgré la pléthore de logements vacants.

à droite:
Entrée principale



Nouveau groupe de Montchoisy M. Braillard, architecte FAS, Genève (illustrations page 114 et 115)

Etant donné la différence de niveaux entre les deux faces longitudinales, la partie située le long de la rue Montchoisy a été aménagée pour des magasins, la partie sur square contient les caves pour les appartements. Dans l'axe du groupe un large passage permet, par une pente douce, l'accès au grand garage pour 130 autos, construit entièrement en sous-sol sous le parc aménagé dans ce square.

Le rez-de-chaussée et les six étages supérieurs contiennent des appartements de 2 et 3 pièces, quelques-uns

seulement de 4 et 5 pièces. Sur la terrasse supérieure se trouvent les chambres à lessive et grenier d'étendage.

Les constructions sont exécutées entièrement en plots de ciment à vide d'air d'une épaisseur moyenne de 0,30 cm. Les dalles sont en béton de pierre ponce, le sol des appartements, à l'exception des salles de bain et cuisines, sont en linoléum. Une installation centrale fournit l'eau chaude et le chauffage central aux quatre immeubles.

Coût total fr. 1.500.000, c'est environ fr. 53.— par m³.

Maison collective de six appartements à Genève

A. Hoechel, architecte FAS, Genève, H. Minner, architecte FAS, Genève

Ce bâtiment est édifié en bordure d'une artère principale, la route de Chêne. Les prescriptions de la quatrième zone de construction (loi du 9 mars 1929) limitent à quatre le nombre des étages habitables et à 12 mètres la hauteur verticale du gabarit. Ces conditions excluent la possibilité d'établir un rez-de-chaussée surélevé normalement au-dessus du terrain, aussi les architectes ont-ils préféré supprimer un étage et ne pas enterrer les caves dont une partie est utilisée pour des garages.

La disposition permet de fournir à chaque locataire un garage et un petit jardin privé. Les appartements du rez-de-chaussée ont une terrasse, ceux des étages un balcon. Le caractère architectural du bâtiment découle du programme dans lequel il était convenu, entre autres conditions, que chaque pièce aurait une fenêtre sur la

longueur complète d'une paroi. Cette exigence s'est avérée excellente à la réalisation.

Murs de cave en béton banché de 25 cm., murs des façades en éléments de ciment à trois vides d'air, épaisseur 30 cm. Dalles en béton armé à tous les étages. Fenêtres métalliques coulissant horizontalement. Sol revêtu de linoléum liège dans les appartements. Isolation thermique de la toiture par plaques de liège aggloméré collées au bitume sur la dalle de béton armé: Sur ce liège est placé la couche étanche d'asphalte, du sable et des plaques de ciment.

Isolation phonique: Les murs de façades et piliers sont coupés horizontalement à chaque étage par des plaques de plomb enrobées dans l'asphalte. Les parois de séparation intérieures sont posées sur plaques de liège. Les sé-